

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 24 janvier 2022 à 19h11, via visioconférence à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Marie-Claude Ayotte, conseillère, Benoit Desrochers, conseiller, Olivier Guilbert Choinière, conseiller, Pierre Coutu, conseiller, Serge Perreault, conseiller, Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022
4. Règlement 522-2022 (Taxation, Tarifications, compensations 2022) - Adoption
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

2022-01-017 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 19h11 souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2022-01-018 2. ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022
4. Règlement 522-2022 (Tarifications, compensations 2022) - Adoption
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-019 3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

M. Louis Bérard, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale font la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2022.

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a préparé un budget contenant les dépenses anticipées et les revenus équivalents pour l'année 2022.

Il est proposé par Pierre Coutu

Il est résolu :

Le conseil municipal adopte le Budget 2022 montrant des revenus et dépenses équilibrées de 4,095,286\$, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-020 **5. Règlement 522-2022 (Taxation, Tarifications, compensations 2022) - Adoption**

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 522-2022 (Taxation, Tarifications, compensations 2022).

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-021 **6. Période de questions**

2022-01-022 **7. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Marie Claude Ayotte

Il est résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19h35.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité